

Lavaltrie se retire du projet du complexe aquatique

Lavaltrie, le 11 décembre 2023 – Le lundi 11 décembre, dans le cadre d’une séance extraordinaire, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a pris la décision de se retirer du projet de complexe aquatique conjoint avec la Ville de L’Assomption. Malgré la volonté du conseil d’offrir une nouvelle infrastructure sportive à la population de Lavaltrie, les élus constatent que les citoyens n’adhèrent pas à la proposition actuelle et entendent bien respecter leur point de vue.

« Lorsqu’on parle avec les citoyens sur le terrain, qu’on échange avec eux lors d’événements, on prend rapidement le pouls de la situation. Plusieurs se questionnent quant à l’emplacement choisi pour l’implantation du complexe aquatique et aux coûts liés à cette nouvelle infrastructure. Dans le contexte économique actuel, on sent les gens frileux, voire inquiets, de l’implication financière d’une telle proposition et ils ne souhaitent pas investir dans un complexe qui ne sera pas chez eux », mentionne Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

Initialement, le conseil municipal avait vu dans l’offre de la Ville de L’Assomption une occasion inespérée d’offrir aux citoyens de Lavaltrie un accès privilégié à une piscine. Puisque la population de Lavaltrie doit déjà se diriger à Repentigny ou à Joliette pour ce type d’activité, avec des restrictions d’accès notamment pour les cours de natation, une installation à L’Assomption, avec un terrain fourni et des places garanties, devenait une solution probante.

Financièrement, seul un regroupement municipal peut permettre aux citoyens de Lavaltrie d’accéder à un complexe aquatique. Il n’est pas pensable d’avoir une telle installation sur le territoire et de faire payer l’ensemble de la facture aux contribuables de Lavaltrie. Un tel projet n’est pas viable sans un bassin de population de 40 000 personnes.

Pour ces raisons, le conseil municipal a annoncé fièrement, le 20 novembre dernier, son intention d’aller de l’avant avec un appel d’intérêt, en collaboration avec la Ville de L’Assomption. Une telle démarche n’engageait à rien et permettait de tester le marché, d’évaluer les coûts liés à différents concepts, et ce, toujours avec la possibilité de dire non au partenariat et au projet. Cependant, la lecture de la population est différente.

« Nous pourrions faire le choix de poursuivre la démarche d’appel d’intérêt jusqu’au bout et de consulter la population avec des chiffres concrets en mains. Cependant, le coût de projets similaires dans d’autres villes et le contexte inflationniste nous laissent croire que tous ces efforts seraient déployés en vain, surtout que les citoyens nous disent à quel point ce projet les préoccupe.

Le tout part d’une bonne intention, mais force est de constater que le contexte n’est pas favorable. Comme élu, il faut rester collés à la réalité de sa population, choisir ses batailles et prioriser les projets »,
conclut le maire, Christian Goulet.

Rappelons que la Ville de Lavaltrie a tenté à plusieurs reprises d’obtenir des subventions des divers paliers gouvernementaux pour la construction d’un complexe sportif intérieur sur son territoire. Le refus des demandes d’aides financières n’a jamais permis une telle réalisation. Cette nouvelle tentative, basée sur un regroupement municipal, ne se concrétisera pas non plus, mais elle aura eu pour effet d’entendre le positionnement de la population sur le sujet.

– 30 –

Source :
Service des communications
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2249
mroch@ville.lavaltrie.qc.ca